

## Conditions générales d'affaires 2014

### 1. Valabilité

1.1 Les « conditions générales d'affaires » sont valables pour toutes les offres et livraisons de COMVAT SA à ses clients et clientes (ci-après „l'acheteur“). Toutes conditions non conformes à nos conditions générales ne seront acceptées que si elles sont convenues par écrit et que si elles sont explicitement fixées dans une offre ferme ou dans une confirmation de commande.

1.2 Une offre n'est ferme que si elle est explicitement définie comme telle.

1.3 Les offres fermes restent valables jusqu'à l'expiration des délais de réception. Si aucun délai n'est fixé, une offre considérée comme ferme reste valable pendant un mois.

1.4 Les "Conditions générales" de COMVAT AG s'appliquent exclusivement, et COMVAT AG ne reconnaît pas les termes et conditions de l'acheteur contradictoires ou divergentes, à moins que COMVAT AG en ait expressément consenti la validité par écrit.

### 2. Quantité livrée

2.1 Pour la quantité livrée ainsi que pour l'exécution de la livraison, une confirmation de commande est obligatoire. Les prestations supplémentaires seront séparément facturées.

### 3. Documentation technique

3.1 La documentation technique reste propriété de COMVAT SA et ne doit être ni copiée, ni polycopiée et ni être présentée à une tierce personne.

3.2 Une documentation technique relative à des offres qui n'entraînent pas de commande est à retourner sur ordre de COMVAT SA.

### 4. Prix et paiement

4.1 Si dans l'offre, il n'en est pas explicitement autrement défini, les prix FCA Haag (Incoterms 2011) s'entendent, y compris l'emballage standard, en francs suisses, taxe sur la valeur ajoutée non comprise. Tous les frais accessoires comme par exemple les frais de fret, d'assurances, d'exportation, de transit, d'importation, d'autorisation et d'authentification ainsi que les frais bancaires restent à la charge de l'acheteur.

4.2 COMVAT SA se réserve le droit d'adapter ses prix, au cas où le coût des salaires et du matériel changeraient entre l'offre et la confirmation de commande.

4.3 L'emballage ne sera pas repris.

4.4 Les factures sont à payer dans les 30 jours suivant la date de la facture sans déduction d'escompte. COMVAT SA se réserve le droit de réclamer des acomptes raisonnables en cas d'acceptation de la commande.

4.5 Une fois le délai de paiement passé, il n'y aura pas de lettre de rappel. Nous serons en droit de réclamer des intérêts moratoires au taux effectif des intérêts accordés normalement par les établissements de crédit. En cas de retard de paiement, nous sommes en droit de résilier tout simplement le contrat et de réclamer des dommages intérêts.

4.6 Nous n'admettons aucune compensation ou rétention de paiement, à cause d'éventuelles contre exigences de la part de l'acheteur.

### 5. Annulation de commande

5.1 En cas d'annulation de commande en accord avec COMVAT SA, les frais encourus jusqu'à la date de l'annulation seront facturés à l'acheteur.

### 6. Réserve de propriété

6.1 Les marchandises livrées demeurent la propriété de COMVAT SA jusqu'au paiement intégral. L'acheteur est obligé de collaborer à toutes les actions relatives à la justification ou au maintien d'une réserve de propriété (par exemple inscription dans un registre de propriété)

6.2 L'acheteur s'engage à prendre au besoin des mesures nécessaires pour protéger les biens de COMVAT SA.

### 7. Délai de livraison

7.1 Les délais de livraison ne sont qu'indicatifs, sauf si nous nous sommes engagés par écrit à respecter une date précise de livraison. La date d'expédition départ usine Haag tient lieu de date de livraison. Au cas où COMVAT SA ne peut pas respecter les délais de livraison, elle a droit à un délai supplémentaire raisonnable. Il est exclu que COMVAT SA verse des dommages intérêts en cas de retard de livraison.

### 8. Garantie

8.1 Si dans l'offre il n'en est pas explicitement autrement défini, la période de garantie commence à partir de la date d'expédition départ usine et expire après le nombre garanti de cycles ou après 12 mois, selon ce qui arrive en premier.

8.2 Sur ordre par écrit de l'acheteur, nous nous engageons soit à réparer soit à remplacer aussi vite que possible toutes les pièces détériorées ou rendues inutilisables à la suite de mauvais matériaux, de construction défectueuse du COMVAT AG. D'une exécution insuffisante. Les pièces remplacées deviennent notre propriété. Nous rejetons toute responsabilité ultérieure, en particulier réduction du prix d'achat, changement ou dommages intérêts

8.3 Les dommages suite à une usure naturelle, à un mauvais entretien, à un non-respect des instructions de mode d'emploi et de montage, à une soumission trop excessive de contraintes, à un matériel inapproprié, à des influences chimiques ou électrolytiques, à un travail de montage insuffisant ainsi qu'à d'autres raisons n'engageant pas la responsabilité de COMVAT SA sont exclus de la garantie.

8.4 La garantie expire quand l'acheteur ou un tiers entreprend des modifications ou des réparations sans l'accord par écrit de COMVAT SA.

8.5 L'acheteur est tenu de vérifier les marchandises lors de la réception et de nous informer par écrit d'éventuels défauts dans les 8 jours suivant la réception. Les vices cachés sont à signaler dans les 8 jours à partir de leur détection.

### 9. Responsabilité

9.1 Le fournisseur est responsable dans le cadre des caractéristiques assurées des descriptions de spécification. Suite à des réclamations de l'acheteur à cause de conseils insuffisants ou d'autres raisons semblables ou de non-respect d'obligations secondaires, le fournisseur n'est responsable qu'en cas d'intention illicite ou de grave négligence.

9.2 Le fournisseur décline toute responsabilité en cas notamment de vices dus aux instructions insuffisantes de l'acheteur ou à l'envoi erroné ou non voulu de dessins ou d'échantillons. L'acheteur est tenu de contrôler si les produits offerts sont aptes à l'usage prévu et à l'emploi.

9.3 Toute violation de contrat et ses suites légitimes ainsi que toutes les réclamations de l'acheteur, quel qu'en soit le motif, sont définitivement réglées dans ces conditions d'affaires. Tous les droits aux dommages intérêts, à une réduction, à une annulation d'ordre ou à une résiliation de contrat non explicitement mentionnés sont exclus. En aucun cas l'acheteur ne peut réclamer le remplacement des dommages ne provenant pas de l'objet de livraison tels que panne de production, pertes d'usage, perte d'ordres, perte de gain ou autres dommages directs ou indirects. Cette non responsabilité n'est pas valable en cas d'intention illicite ou de grave négligence de la part du fournisseur, mais par contre est valable en cas d'intention illicite ou de grave négligence de la part d'auxiliaires. Du reste, cette non responsabilité n'est pas valable tant qu'un droit impératif s'y oppose.

### 10. Echange

10.1 Un échange, ou une reprise, des marchandises livrées n'est accepté qu'après un accord préalable et par écrit. Tous les frais de transport, d'assurance, de contrôle, de nettoyage et de remise en service qui en résultent sont à la charge de l'acheteur.

### 11. Lieu d'exécution, droit applicable et juridiction compétente

11.1 Haag est le lieu d'exécution, la juridiction compétente se trouve à St. Gallen (Suisse).

11.2 Les présentes conditions d'affaires sont soumises au droit suisse et sont exclues de la convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) du 11.04.1980.